

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Inscription des privileges et hypotheques Question écrite n° 5778

Texte de la question

M Roger Lestas demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, de bien vouloir lui indiquer si, lorsqu'un acte de vente d'immeubles constate en meme temps un pret par un etablissement bancaire exigeant en garantie un privilege de nantissement d'un fonds de commerce, cet acte doit prealablement faire l'objet de la formalite de l'enregistrement etant precise que cette formalite est essentielle a la validite du nantissement.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans la situation evoquee par l'honorable parlementaire, la formalite de l'enregistrement ne pourra etre requise qu'apres que l'acte ait ete soumis a la formalite unique.

Données clés

Auteur: M. Lestas Roger
Circonscription: - Non-Inscrit
Type de question: Question écrite
Numéro de la question: 5778
Rubrique: Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : économie, finances et budget Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3383